

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA

**DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE, ENERGIE ET
DIGITALISATION**

DIRECTION DE L'ENERGIE ET DES MINES

**Études sur les exonérations de TVA et de droits de douane
appliquées sur le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ainsi que les
bouteilles de GPL incluant leurs accessoires dans l'espace
CEDEAO et élaboration d'une Directive d'harmonisation
régionale**

TERMES DE REFERENCE

Janvier 2024

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE LA PRESTATION	2
2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION	2
3. RESULTATS ATTENDUS.....	3
4. PROFIL DU BUREAU D'ETUDES	3
5. CALENDRIER DE LA PRESTATION ET LIVRABLES	4
6. DOCUMENTS DE REFERENCE	4

1. CONTEXTE DE LA PRESTATION

L'accès aux services énergétiques modernes dans l'espace CEDEAO demeure une préoccupation majeure, en particulier l'accès aux services électriques individuels et aux énergies de cuisson modernes.

Ainsi, face à l'utilisation abusive par les ménages du charbon de bois et du bois de chauffe pour la cuisson et le chauffage domestique, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, la Commission de la CEDEAO a initié en 2018, une étude pour l'élaboration de la stratégie régionale de la CEDEAO pour la vulgarisation du gaz de pétrole liquéfié comme énergie de cuisson domestique dans la région. L'étude a mis en exergue plusieurs défis aussi bien sur le plan institutionnels, réglementaires que infrastructurels qu'il convient d'aborder en vue d'accroître la pénétration du GPL dans la région, un combustible jugé plus propre et respectueux de l'environnement.

Au terme de l'étude, la Stratégie régionale sur le GPL a été adoptée par le Conseil des Ministres de la CEDEAO en septembre 2020 à travers le **Règlement C/REG.2/9/2020**. La Stratégie régionale GPL permettra de faire de ce combustible, l'énergie de cuisson préférée des ménages de la région d'ici 2030, c'est-à-dire, atteindre au moins 45% d'utilisation dans les ménages de la région. Elle permettra ainsi de promouvoir l'utilisation du GPL en s'attaquant aux défis connexes afin d'améliorer l'accessibilité financière et la pénétration au niveau des ménages.

L'un des axes stratégiques de cette Stratégie est de "Créer un environnement propice aux investissements pour attirer et retenir la participation et le financement du secteur privé tout au long de la chaîne de valeur". L'une des actions relatives à cet axe stratégique est « *d'établir des politiques fiscales favorables telles que des exonérations fiscales, des réductions d'impôts, pour les opérateurs de la chaîne de valeur afin de rendre accessible et abordable les équipements et accessoires GPL aux ménages* ».

C'est dans cette optique que s'inscrit la présente prestation objet de ces Termes de référence.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La prestation objet des présents termes de référence a pour objectif principal d'élaborer une Directive Régionale harmonisant les exonérations de TVA et de droits de douane appliquées sur le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) ainsi que les bouteilles de GPL y compris leurs accessoires dans l'espace CEDEAO, afin de rendre le GPL et les premiers équipements abordables pour les ménages et accroître sa pénétration comme combustible propre.

De manière spécifique, la prestation permettra de :

- Dresser la typologie des produits et accessoires GPL communément utilisé dans la région ;
- Identifier par pays toutes les exonérations de TVA et de droits de douane sur le GPL ainsi que sur les bouteilles de GPL, y compris leurs accessoires, et procéder à une analyse comparative sur la base d'un benchmarking international ;

- Proposer une Directive régionale harmonisant ces exonérations de TVA et de droits de douane ;
- Évaluer l'impact financier de la Directive régionale proposée sur les recettes fiscales de chaque pays.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette prestation sont les suivants :

- Les types d'équipements/accessoires GPL utilisés dans la région sont connus ;
- Les exonérations de TVA et de droits de douane sur le GPL ainsi que les bouteilles de GPL, y compris leurs accessoires, sont identifiées par pays ;
- Une analyse comparative est effectuée sur la base d'un benchmarking international ;
- Un projet de Directive régionale harmonisant ces exonérations de TVA et de droits de douane est élaboré ;
- L'impact financier de l'harmonisation sur les recettes fiscales des pays est évalué.

4. PROFIL DU BUREAU D'ETUDES

Les cabinets intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour fournir les services décrits.

- Avoir réalisé un minimum de trois (3) études similaires au cours des 10 dernières années.
- Solides expériences dans les domaines ci-après
 - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
 - Droits de Douane
 - Hydrocarbure
- Bonne connaissance de la région (CEDEAO)

Le cabinet doit fournir **deux (2) experts clés** ayant le profil suivant :

- **Expert en hydrocarbures :**
 - Il/elle doit être titulaire d'un Master en Ingénierie Pétrolière, Chimique, Energétique ou dans un domaine connexe ;
 - Il/elle doit avoir un minimum de huit (8) ans d'expérience cumulée dans une organisation internationale ou nationale, un cabinet de conseil ou une entreprise gouvernementale ;
 - Il doit avoir mené ou participé à au moins deux (2) études liées à la promotion du GPL ;
 - Avoir une bonne connaissance de la chaîne de valeur du GPL et de ses caractéristiques dans l'espace CEDEAO ;
 - Il/elle doit parler couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO et avoir une bonne connaissance de l'une des deux autres langues.
- **Expert en fiscalité :**
 - Il/elle doit être titulaire d'une maîtrise en fiscalité ou dans un domaine connexe ;

- Il/elle doit avoir un minimum de huit (8) ans d'expérience cumulée dans une organisation internationale ou nationale, un cabinet de conseil ou une entreprise gouvernementale ;
- Il/elle doit avoir mené ou participé à au moins deux (2) études relatives au système de taxation des produits pétroliers ;
- Avoir une bonne connaissance du système de taxation dans l'espace CEDEAO ;
- Il/elle doit parler couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO et avoir une bonne connaissance de l'une des deux autres langues.

5. CALENDRIER DE LA PRESTATION ET LIVRABLES

La prestation est prévue pour une durée de quatre (4) mois.

- **1,5 mois après le début de la prestation** : Soumission d'un rapport intermédiaire présentant (i) les types d'équipements/accessoires GPL couramment utilisés dans la région, (ii) les exonérations de TVA et de droits de douane sur le GPL ainsi que les bouteilles GPL, y compris leurs accessoires, par pays et (iii) une analyse comparative sur la base d'un benchmarking international ;
- **3 mois après le début de la prestation** : soumission d'un projet de rapport présentant (i) la proposition de Directive régionale harmonisant ces exonérations de TVA et de droits de douane et (ii) l'évaluation de l'impact financier de la Directive propose sur les recettes fiscales de chaque pays. Ce rapport sera approuvé lors d'un atelier régional dans l'un des États membres de la CEDEAO.
- **4 mois après le début de la prestation** : Le consultant soumettra les documents finaux à la CEDEAO.

6. DOCUMENTS DE REFERENCE

La CEDEAO mettra à la disposition du bureau d'études la documentation disponible relative au GPL dans l'espace CEDEAO (Stratégie régionale GPL, Règlement régional) et tout autre document jugé utile.

La CEDEAO apportera tout le concours nécessaire au consultant pour la réussite de cette mission.